

Le BIT et les migrants

Le Bureau international du travail est la seule agence des Nations unies ayant un mandat clair de protection des travailleurs migrants. Ce mandat a été réaffirmé en 1998 avec la [Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#). Le BIT a traité les questions des migrations de main-d'œuvre depuis sa création en 1919. Il a facilité l'adoption des Conventions pour guider la migration et la protection des travailleurs migrants. Le BIT adopte une approche de la migration de main-d'œuvre basée sur les droits.



Pour en savoir plus

Le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations du travail : principes et directives non contraignantes pour une approche des migrations du travail basée sur les droits. Ce document novateur promeut une approche de gouvernance efficace et régulée de la migration de main d'œuvre qui reconnaît la souveraineté de l'Etat sur les politiques de migration, renforce la coopération internationale et les processus multilatéraux, encourage la promotion de la participation tripartite (gouvernements-syndicats-employeurs) dans la politique migratoire et fournit un large éventail de mesures, de politiques, de directives et d'exemples de bonnes pratiques.

Rights, Labour Migration and Development: The ILO Approach. Cette étude expose la perspective de l'OIT sur les droits de l'homme et les droits du travail des travailleurs migrants, selon les conventions de l'OIT et les instruments internationaux des droits de l'homme. Elle présente également le lien entre ces droits, la migration de main-d'œuvre et le développement.



Ces publications sont téléchargeables à cette adresse : <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/info/index.htm>



**Bonne
gouvernance
de la migration
de main-d'œuvre**
Mauritanie
Sénégal
Mali



Contacts

Projet BIT / MIGRANT
Immeuble Ibrahima Ndiaye, Boulevard
de l'Est - escalier C (2^e étage droite)
Dakar, Sénégal
T +221 33 824 98 11
F +221 33 823 68 74
barroeta@ilo.org
www.ilo.org

Les migrations de main-d'œuvre bien encadrées peuvent contribuer de manière positive au développement des pays d'origine aussi bien que des pays d'accueil.

En Afrique occidentale, où se trouve le taux le plus élevé d'émigration vers l'Europe du continent africain, la dynamique migratoire est marquée en grande partie par les insuffisantes conditions de travail dans les pays de la région. C'est dans ce contexte que le BIT cherche à

favoriser les migrations de main-d'œuvre de la région sahélienne, en renforçant la participation et la capacité des ministères du Travail et de ceux en charge de la migration de main-d'œuvre, des organisations de travailleurs et d'employeurs par des mécanismes de dialogue social institutionnalisés meilleurs et plus efficaces. Cette approche doit principalement favoriser la promotion active des droits des travailleurs migrants et de leurs familles.

Maximiser les bénéfices de la migration encadrée de la main-d'œuvre pour promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté.



Une problématique actuelle

■ Le Mali, la Mauritanie et le Sénégal font face à une **insuffisance d'emploi** qui oblige, surtout les jeunes, à considérer la migration comme une solution très attractive. Les mouvements vers l'Europe, et l'Espagne en particulier, ont considérablement augmenté au cours des dernières années et font l'objet d'une préoccupation croissante en raison de leur caractère irrégulier : d'un côté, dans les pays d'origine, il existe la perception d'un accroissement de la demande d'emploi en Espagne, de même qu'une pression sociale forte basée sur des images positives sur la vie en Europe ; de l'autre, les canaux pour la migration régulière en Espagne commencent à se développer. C'est pourquoi, dans leurs plans respectifs de lutte contre la pauvreté, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ont fait de l'emploi une priorité absolue.

■ Il existe un **écart important entre les profils socioprofessionnels des candidat(e)s à la migration** de Mauritanie, du Mali et du Sénégal **et la demande dans les pays d'accueil**.

■ S'il est vrai que les politiques migratoires des pays d'origine et d'accueil font la promotion de la migration circulaire temporaire, le retour est encore difficile car il n'existe **pas de mesures suffisantes pour faciliter la réinsertion des travailleurs et des travailleuses migrant(e)s** sur le marché du travail des pays d'origine.

■ Enfin, si la migration originaire de ces pays est encore masculine dans sa grande majorité, une tendance vers une **participation croissante des femmes** dans les flux migratoires de travailleurs se fait jour.



Sur 56 millions de migrants vivant en Europe, 27,5 millions sont économiquement actifs, ce qui représente 4% de la population active de l'Europe.

Objectif et actions

Le projet, d'une durée de quatre ans, vise à maximiser les bénéfices de la migration encadrée de main-d'œuvre au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, pour promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté. Il s'agit, concrètement, d'atteindre ces objectifs spécifiques :

- **renforcer les institutions et améliorer les mécanismes d'intermédiation** du travail et de la gestion des flux migratoires ;
- **améliorer le système de formation professionnelle** pour assurer une réponse plus adéquate à la demande de main-d'œuvre sur le marché espagnol ;
- **appuyer un système d'incitation au retour et de réinsertion dans le pays d'origine** pour encourager la circularité de la migration et la maximisation de ses bénéfices pour les sociétés (d'origine et de destination) et pour les travailleurs migrants eux-mêmes ;
- **promouvoir une meilleure et une plus grande insertion du travail des femmes travailleuses migrantes** dans des conditions dignes et de non-discrimination, aussi bien dans les pays d'origine que d'accueil.